



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8202<sup>e</sup>** séance

Mercredi 14 mars 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Van Oosterom . . . . .	(Pays-Bas)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Inchauste Jordán
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> French
	Éthiopie . . . . .	M. Alemu
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Kazakhstan . . . . .	M. Temenov
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey
	Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/154)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/154)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeremiah Kingsley Mamabolo, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à participer à la présente séance.

M. Mamabolo participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis El-Fasher.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/154, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Mamabolo et de l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Rappelant la dernière note 507 du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail (S/2017/507), je voudrais encourager tous les participants, aussi bien membres que non-membres du Conseil, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 engage également les orateurs appelés à faire un exposé à être brefs et à se concentrer sur l'essentiel, les invitant à limiter leurs observations initiales à 15 minutes ou moins.

Je donne maintenant la parole à M. Mamabolo.

**M. Mamabolo** (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de faire une nouvelle fois au Conseil

le point sur la situation au Darfour et sur les questions liées à l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il est particulièrement important d'examiner les progrès enregistrés à ce jour à l'issue de la première phase de restructuration, en particulier à la lumière de l'examen stratégique de la Mission qui aura lieu en avril.

Le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/154) couvre la période allant du 16 décembre 2017 au 15 février 2018, période durant laquelle la MINUAD a entamé la deuxième phase de sa restructuration.

Cette deuxième phase prévoit la mise en place du Groupement tactique du Jebel Marra. À cette fin, depuis le mois de janvier, la Mission a entamé le redéploiement du personnel militaire et de police, ainsi que du personnel civil afin de renforcer les opérations du Groupement tactique du Jebel Marra. En outre, la base opérationnelle temporaire à Golo est en cours de construction. Cependant, nous continuons de nous heurter à des difficultés pour accéder à Golo par Kabkabiya. L'un de nos contingents de génie fournit une assistance pour améliorer l'état de la route. La force de la Mission est actuellement organisée dans deux secteurs, à savoir le Groupement tactique du Jebel Marra, dont le siège est à Zalingei, et la force d'assistance à la sécurité de l'État, qui couvre les régions en dehors de la zone d'opérations du Groupement.

La deuxième phase de la restructuration comprend, par ailleurs, une nouvelle réduction des effectifs militaires à 8 735 personnes et des effectifs policiers à 2 500 personnes. Nous avons également procédé à une réduction de 422 postes civils, et nous devrions en supprimer 158 supplémentaires. Le déploiement d'unités de police constituées dans les sites d'équipe où il y a eu retrait ou rotation des militaires a commencé au début du mois. Les unités de police constituées devraient être pleinement opérationnelles dans les sites de Saraf Omra, Korma, Chérif et Masteri d'ici au 30 mars.

Il est trop tôt pour évaluer de façon réaliste les répercussions sur la situation d'ensemble en matière de sécurité et en ce qui concerne la protection des civils dans les zones dont la MINUAD s'est retirée durant la première phase du plan de reconfiguration de la Mission. Même si le Gouvernement a imposé des restrictions administratives à l'accès, la Mission continue de collaborer avec lui pour tenter de surmonter

ces difficultés et faire tout ce que lui permet son mandat en vue d'accéder à ces zones et d'observer la situation sur place. Nous sommes sur le point de mener à terme une évaluation de l'incidence qu'a eue la fermeture des divers sites d'équipe afin de déterminer les répercussions potentielles et réelles de notre désengagement dans ces zones.

Les affrontements intracommunautaires et intercommunautaires persistent dans certaines zones du Darfour, même si leur ampleur a diminué. D'autre part, une certaine instabilité est perceptible dans des camps de personnes déplacées traditionnellement calmes, notamment Korma, Hassahissa et Hamidiya. Ces affrontements sont principalement alimentés par des problèmes socioéconomiques et politiques traditionnels de longue date non réglés, qui sont les causes profondes du climat conflictuel qui caractérise le Darfour depuis des années. La MINUAD intervient de manière constructive dans le cadre de sa stratégie de protection des civils.

Le processus de paix au Darfour reste bloqué, en dépit de notre appui au Président Mbeki et des efforts collectifs que nous déployons pour persuader les parties au conflit de signer des accords de cessation des hostilités et d'entamer des négociations directes. Le cadre des négociations demeure la principale pomme de discorde. Je reste en contact avec les mouvements armés au Darfour; la dernière rencontre en date a eu lieu à Addis-Abeba le 1<sup>er</sup> mars. Nous les exhortons de nouveau à participer aux négociations sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour. J'appelle donc les pays respectifs des membres du Conseil à user de leurs moyens bilatéraux pour encourager les parties au conflit au Darfour à signer des accords de cessation des hostilités et à reprendre les négociations, et notamment à faire pression sur la faction Abdul Wahid afin qu'elle reconnaisse la futilité de la guerre et rejoigne le processus de paix. C'est la seule manière de donner à la population du Darfour, ainsi qu'à la communauté internationale, un espoir réaliste qu'une paix durable sera instaurée au Darfour.

La situation actuelle au Darfour n'est pas ce qu'elle était en 2003. Hormis des affrontements sporadiques entre les Forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid dans la région du Jebel Marra, la situation est généralement calme au Darfour. J'estime que la modification du mandat de la MINUAD et de sa posture au fil des ans, de la résolution 1769 (2007) à la résolution 2363 (2017), représente une prise en

compte évidente de cette réalité changeante. La question fondamentale est : comment pouvons-nous tirer parti de cette paix et de cette stabilité relatives au Darfour? Au cours des derniers mois, j'ai visité plusieurs régions du Darfour pour écouter directement la population du Darfour et comprendre ce qu'elle veut. En bref, les gens disent qu'il y a une paix et une sécurité relatives; saluent la contribution de la MINUAD à cet état des choses; et reconnaissent l'effet bénéfique de la campagne de collecte d'armes civiles lancée par le Gouvernement. Néanmoins, certains membres des communautés de personnes déplacées se sont plaints du manque apparent de justice de cette campagne de collecte d'armes civiles. Ceci dit, les personnes déplacées veulent retourner dans leurs régions d'origine, mais dans des conditions favorables. Plus important encore, elles veulent des ressources pour la reconstruction et le développement après le conflit.

Conformément à la résolution 2363 (2017), en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continue de privilégier les activités visant à contribuer à la stabilisation de la situation sur la base d'initiatives et d'une assistance économiques, sociales et politiques ayant pour but la consolidation de la paix et de la stabilité relatives. Des consultations sont en cours avec les parties prenantes en vue de déterminer le cadre conceptuel et la politique concernant la mise en œuvre du mandat pour la stabilisation au Darfour. En dépit de la stabilité relative, et du fait de l'insécurité et des problèmes liés à l'occupation des terres, des préoccupations persistent quant à la capacité de nombreuses personnes déplacées à retourner dans leurs régions d'origine. Dans ce contexte, nous collaborons avec les parties prenantes, y compris le Gouvernement soudanais, pour tenter de trouver des solutions durables aux problèmes des personnes déplacées.

De toute évidence, des ressources considérables devront être mobilisées pour permettre au Darfour de se reconstruire et de se développer. J'appelle donc tous les membres du Conseil à jouer leur rôle, que leurs pays s'engagent à mobiliser des ressources au niveau bilatéral ou qu'ils participent à une campagne de sensibilisation nécessaire en faveur du relèvement rapide et du développement au Darfour. Alors que la Mission entre dans la phase de stabilisation, nous avons le devoir d'agir d'une manière qui consolide, au lieu de compromettre, les progrès que notre présence a permis de réaliser au fil des ans. La communauté internationale doit notamment envisager d'injecter des ressources pour contribuer au développement socioéconomique et à la création, ainsi

qu'à la consolidation, de l'autorité de l'État dans tout le Darfour. Dans le même esprit, j'exhorte le Conseil à garantir la mobilisation de ressources adéquates en fonction du rythme du retrait du personnel de la MINUAD afin de maintenir la stabilité.

Pour terminer, au nom de la MINUAD, je remercie le Conseil de son appui important. En particulier alors que nous entrons dans cette phase cruciale de l'engagement de la MINUAD au Darfour, nous avons besoin que le Conseil renforce, et non diminue, son appui généreux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mamabolo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Wronecka.

**Mme Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les travaux du Comité des sanctions concernant le Soudan, qui couvre la période allant du 8 décembre 2017 au 14 mars 2018. Je me félicite de présenter mon premier exposé en tant que Présidente du Comité juste après celui de M. Mamabolo sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), car cela permettra de renforcer les synergies entre le Comité et la MINUAD.

Le 28 décembre 2017, sous la direction de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko, de l'Ukraine, le Comité s'est réuni pour entendre une présentation du Groupe d'experts sur son rapport final (voir S/2017/1125) et examiner les recommandations du Groupe. Je ne répéterai pas les conclusions du rapport final, qui a été transmis aux membres du Conseil immédiatement après la réunion du Comité. Le lendemain, le Comité a publié un communiqué de presse contenant un résumé de cette réunion.

Je vais maintenant aborder les trois recommandations adressées au Comité dans le rapport final du Groupe d'experts.

La recommandation a) du Groupe d'experts préconise que le Comité continue de surveiller la présence et les activités des groupes rebelles darfouriens en Libye et au Soudan du Sud. Pour faire suite à cette recommandation, le Comité encourage le Groupe à continuer de coopérer avec les autres comités des sanctions concernés et leurs groupes d'experts. Le Comité a également décidé d'envisager d'organiser des

réunions conjointes avec d'autres comités, selon que de besoin.

Pour ce qui est de la recommandation b), le Groupe d'experts a informé le Comité le 30 janvier que les modifications proposées à la liste des sanctions figurant dans le rapport final avait, par inadvertance, omis des éléments d'identification et a par la suite transmis au Comité les modifications proposées dûment révisées. Ces modifications de la liste et les noms de trois individus sont en cours d'examen par le Comité.

Quant à la recommandation c), le 30 janvier, le Comité a adressé au Représentant permanent du Soudan une lettre encourageant le Gouvernement soudanais à donner pour instruction à sa police des frontières de surveiller les déplacements transfrontaliers des personnes désignées. Le 2 février, le Comité a tenu sa cinquième réunion avec le Soudan et les États de la région, afin de discuter de la mise en œuvre de ces mesures. Le Soudan et huit États de la région – l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Libye, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Tchad – ont pris part à cette réunion, consacrée au rapport final du Groupe d'experts. Après avoir entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final, le Soudan et les États de la région ont fait part de leurs vues sur les conclusions du Groupe. Les États invités ont également souligné leur attachement à la mise en œuvre des résolutions du Conseil. Le Comité et les États invités sont convenus de faire fond sur leur esprit de coopération en engageant un dialogue constructif. Un résumé de la réunion a été mis à disposition dans un communiqué de presse publié le 8 février.

Au cours de la réunion du Comité du 2 février, j'ai fait part de mon intention d'effectuer une visite au Soudan en avril. J'en avais discuté officieusement avec le Représentant permanent du Soudan qui m'avait donné une réponse positive. Il s'agira de la troisième visite d'un Président du Comité au Soudan, la première ayant eu lieu en janvier 2014 et la deuxième en mai 2017. Le projet de cahier des charges de la visite a été approuvé par le Comité le 12 mars. Il attend à présent le consentement du Gouvernement soudanais.

Le 22 février, le Comité a reçu une lettre du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques proposant cinq personnes pour siéger au Groupe d'experts dont le mandat a été récemment prorogé en application de la résolution 2400 (2018), du 8 février 2018. Le Comité n'a opposé aucune objection concernant quatre des candidats proposés, mais la candidature du cinquième

a été mise en attente par trois membres du Comité. Ce même jour, le Comité a reçu du Groupe d'experts un projet de notice d'aide à l'application des exigences relatives aux documents concernant l'utilisateur final requis par la résolution 1945 (2010). Cette notice a été élaborée pour donner suite à la recommandation a) du premier rapport du Groupe d'experts. Le projet de notice est actuellement à l'étude au Comité.

Le Comité a reçu deux rapports trimestriels actualisés du Groupe d'experts au cours de la période considérée, le 6 février et le 12 mars, ainsi que le rapport d'un État Membre sur l'application des sanctions. Le Comité a publié sous la cote S/2017/1081 le rapport rendant compte de ses activités pour l'année 2017, qui est disponible sur le site Web du Comité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Wronecka de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous savons gré, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et nous remercions l'Ambassadeur Jeremiah Kingsley Mamabolo, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)), et l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, de leurs exposés.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2018/154), ainsi que du rapport du Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) (voir S/2017/1081).

Nous sommes encouragés par la paix relative et la stabilité constatées au Darfour. Néanmoins, nous continuons de suivre avec préoccupation la situation humanitaire, marquée par plus de 2,7 millions de personnes déplacées, ainsi que la situation des droits de l'homme qui, très souvent, touche les femmes et les enfants. Nous nous félicitons à cet égard de la première visite au Soudan de M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Nous accueillons tout aussi favorablement les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Plan d'action visant à prévenir le recrutement d'enfants et à mettre un terme à leur utilisation par les forces armées, signé en mars 2016 par le Gouvernement soudanais, et saluons

la visite de M<sup>me</sup> Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Le Gouvernement soudanais doit poursuivre les efforts qu'il déploie pour s'acquitter de sa responsabilité de protéger la population contre ces crimes atroces, permettre l'accès des victimes à la justice et sanctionner les responsables.

Sur le plan de la sécurité, compte tenu de la stabilité relative, nous tenons à saluer la réduction du nombre de conflits intercommunautaires, ainsi que les diverses initiatives de réconciliation, de même que la création du mécanisme conjoint chargé de régler les activités agricoles et de lutter contre le vol de bétail. Nous nous félicitons également de la signature du mémorandum d'accord entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais concernant l'ouverture à Golo d'une base opérationnelle temporaire, ainsi que de la cession ultérieure du terrain à cet effet, et saluons la visite du Vice-Président soudanais au Darfour, de même que son engagement à mettre en œuvre des projets de développement dans la région. Le Gouvernement soudanais et tous les États Membres doivent collaborer plus efficacement avec le Comité des sanctions, notamment, entre autres mesures, en procédant au contrôle idoine aux frontières, en empêchant la fourniture d'armes et le financement des groupes rebelles, et en soumettant en temps voulu les demandes de dérogation.

Néanmoins, tous ces faits nouveaux doivent être complétés par des mesures visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit si nous voulons effectivement parvenir à instaurer une paix durable au Darfour. Il faut remédier aux dysfonctionnements, à la faiblesse institutionnelle et à la pauvreté observés au Darfour pour éviter une récurrence du conflit. Nous estimons qu'il est indispensable de mettre en œuvre les dispositions relatives à la gestion des terres, de garantir la sécurité alimentaire et de créer des possibilités d'emploi digne pour la population. Il faut également relancer le processus politique et promouvoir une participation accrue des femmes et des jeunes. Il est impératif de progresser dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de parvenir à un accord de cessez-le-feu permanent.

Pour terminer, nous tenons à rendre hommage aux efforts que déploient la MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour atteindre ces objectifs.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer ma

déclaration, rendre un hommage mérité et reconnaissant à M. Jeremiah Kingsley Mamabolo, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), pour l'excellente présentation qu'il vient de faire du rapport bimestriel du Secrétaire général sur l'Opération hybride (S/2018/154) et pour le dur travail qu'il accomplit à la tête de cette importante mission. Nous félicitons et remercions également l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, pour l'exposé détaillé et éclairant qu'elle vient de présenter en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

À l'écoute desdits exposés, il ressort une nette amélioration des conditions globales de sécurité au Darfour, où peu d'affrontements, sinon aucun, ont été recensés entre les forces gouvernementales soudanaises et les groupes armés du Darfour durant toute la saison sèche, une évolution très appréciable dont le Secrétaire général se félicite dans son rapport. Le Gouvernement équato-guinéen tient à féliciter le Gouvernement soudanais, qui a créé un environnement et des conditions favorables pour que la situation au Darfour continue de s'améliorer, et l'exhorte à continuer d'œuvrer dans ce sens tout en l'assurant de notre plein appui dans la recherche d'une solution définitive qui permettra d'instaurer une paix pérenne au Darfour.

Pour atteindre cet objectif, la République de Guinée équatoriale estime qu'au stade actuel, les Nations Unies et la communauté internationale doivent renforcer leur appui au Gouvernement soudanais et la MINUAD, afin qu'ils puissent s'attaquer aux causes profondes de la crise, qui continuent de provoquer des flambées de violence conduisant à des affrontements sporadiques et isolés, mais qui risquent de s'étendre. Je pense notamment aux conflits intercommunautaires, qui exigent des efforts de médiation et de réconciliation pour les prévenir et y mettre fin.

L'autre aspect est la nécessité impérieuse d'appuyer le programme de collecte d'armes du Gouvernement soudanais. La pleine mise en œuvre de ce programme est indispensable non seulement pour maintenir la paix au Darfour, mais également en vue de rétablir définitivement la paix dans cette région, surtout que ce programme important est en train d'être mis en œuvre dans le Jebel Marra, contrôlé par l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid.

La République de Guinée équatoriale félicite le Gouvernement soudanais pour tous ces efforts

et l'exhorte à suivre de près les activités des Forces d'appui rapide dans le cadre des opérations de collecte d'armes. Il faut les encourager à s'abstenir de commettre des exactions à l'encontre des populations déplacées, notamment au Darfour central, afin d'éviter toute recrudescence des tensions dans la région.

Parallèlement à la situation en matière de sécurité au Darfour qui continue de s'améliorer, selon l'exposé présenté aujourd'hui par M. Mamabolo, la République de Guinée équatoriale souhaite que le climat politique s'améliore également et que des progrès dignes de ce nom soient réalisés en ce qui concerne le processus politique et la mise en œuvre du Document de Doha, en vue de parvenir à un cessez-le-feu total. À cet égard, il convient de renforcer l'appui au processus politique dirigé par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Pour faciliter tous ces processus, il faut éliminer tous les obstacles qui entravent les progrès. Par conséquent, nous voudrions féliciter encore une fois l'Ambassadrice Joana pour le travail effectué par le Comité des sanctions qu'elle préside, dans le cadre du suivi des activités des groupes rebelles au Darfour en Libye et au Soudan du Sud, en vue de mettre à jour et d'imposer de nouvelles sanctions, en tant que mesure dissuasive pour mettre fin à ces activités qui entravent les efforts de paix.

Pour terminer, nous voudrions féliciter de nouveau le Gouvernement soudanais et la MINUAD pour les efforts qu'ils déploient en faveur de la paix au Darfour et les exhorter à poursuivre inlassablement ces efforts dans l'intérêt des populations du Soudan en général et du Darfour en particulier. En outre, nous appelons la communauté internationale à apporter tout l'appui nécessaire en vue de la reconstruction du Darfour et du lancement d'un plan pour son développement, dans la perspective de l'instauration et de la consolidation de la paix.

**M. Inchauste Jordán** (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), M. Jeremiah Mamabolo, de sa présentation détaillée du rapport bimestriel du Secrétaire général (S/2018/154). Par son entremise, nous saluons également le travail effectué par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour sur le terrain. De même, nous remercions l'Ambassadrice Joanna Wronecka de son rapport trimestriel sur les

activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. Étant donné que c'est la première fois qu'elle prend la parole dans cette salle en sa qualité de Présidente du Comité, nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions et nous l'assurons de notre soutien aux travaux du Comité durant son mandat.

Tout d'abord, nous voudrions mettre en exergue les aspects positifs qui ressortent du rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne les conditions de sécurité, qui sont restées stables, à l'instar des périodes couvertes par les rapports précédents. Le fait qu'il n'y a eu aucun affrontement majeur entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles au Darfour revêt une importance fondamentale. En effet, cela signifie que la situation reste stable et que le Gouvernement et la MINUAD doivent concentrer leurs efforts sur la consolidation de la paix et faire avancer le processus politique afin de s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment la propriété foncière, et de promouvoir le développement du Darfour.

Un autre point que nous voudrions mettre en exergue concerne les progrès réalisés dans le cadre de la campagne de collecte d'armes menée par le Gouvernement. À notre avis, ce processus contribue à l'amélioration des conditions de sécurité au Darfour. Il faut qu'il soit mené à bon terme pour renforcer la sécurité au sein des différentes communautés et instaurer une paix stable et pérenne. À cette fin, il faut éviter de créer des divisions et promouvoir l'engagement de la population civile et des milices. Cette campagne gouvernementale, qui s'inscrit dans le cadre du processus de consolidation de la paix mené par la MINUAD, exige un appui résolu de la part de la communauté internationale.

À cet égard, nous nous félicitons de la visite opportune effectuée au Darfour par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M<sup>me</sup> Virginia Gamba. Nous nous associons à elle pour saluer les efforts encourageants déployés par le Gouvernement soudanais pour mettre en œuvre le Plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Même si nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire, des progrès notables ont été réalisés dans ce domaine.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous déplorons que les affrontements entre des factions de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid aient provoqué de nouveaux déplacements dans le Jebel

Marra. Toutefois, il convient de souligner l'amélioration de l'accès humanitaire à cette région auparavant inaccessible. D'autre part, il est évident que la situation des déplacés reste préoccupante en général, malgré les efforts consentis par le Gouvernement, la MINUAD et des travailleurs humanitaires. La communauté internationale doit apporter son appui de toute urgence à des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des déplacés et de garantir leur accès aux services de base.

Nous soulignons qu'aucun nouveau cas d'entrave à l'accès à l'aide humanitaire n'a été signalé, ce qui atteste de bonnes relations et de la coopération qui existent entre le Gouvernement et les différents organismes des Nations Unies. Nous espérons que les conditions dans lesquelles la MINUAD mène ses opérations continueront de s'améliorer. Nous saluons également le travail réalisé par l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes humanitaires.

Par ailleurs, même si le nombre de violations des droits de l'homme et d'autres actes criminels a baissé par rapport à la période précédente, il faut redoubler d'efforts pour mettre fin aux détentions arbitraires, à la violence contre les femmes et les filles, en particulier la violence sexuelle, et traduire les auteurs de tels actes en justice.

S'agissant de la situation politique, la Bolivie estime qu'elle demeure l'un des principaux défis auxquels le Soudan fait face. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous tenons à souligner que la seule solution pour régler cette situation passe par un processus politique qui permettrait de remédier aux causes profondes et aux conséquences du conflit.

Nous insistons sur la nécessité d'intensifier les efforts pour éliminer les désaccords qui existent en ce qui concerne le Document de Doha. Nous appelons les mouvements non signataires à participer de manière constructive au dialogue avec le Gouvernement en vue d'une cessation définitive des hostilités. Dans ce contexte, nous saluons l'action menée par le Représentant spécial Jeremiah Mamabolo, la MINUAD et les membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

D'autre part, nous saluons les progrès réalisés dans le cadre du processus de restructuration de la

MINUAD, à savoir la réussite de la première phase et le lancement de la deuxième phase. Nous devons veiller au renforcement des capacités de l'équipe de pays pour garantir un retrait sans heurts de l'Opération hybride.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt la visite que la Présidente du Comité 1591 entend effectuer prochainement au Soudan. Nous estimons qu'il serait judicieux de revoir les mesures imposées à ce pays par le Conseil afin de les adapter à la situation actuelle sur le terrain.

**M. Temenov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier chaleureusement le Représentant spécial conjoint Mamabolo de son exposé complet sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), ainsi que l'Ambassadrice Wronecka de son premier rapport trimestriel sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. Ma délégation approuve les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2018/154) et tient à faire les observations suivantes.

Le Kazakhstan juge encourageantes la poursuite de l'amélioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Darfour, ainsi que la coopération renforcée entre le Gouvernement soudanais, l'ONU et l'Union africaine. Nous espérons que la campagne de collecte d'armes, qui a contribué sensiblement à l'amélioration des conditions de sécurité et à la baisse générale des activités criminelles, sera inclusive et menée dans le respect des droits des citoyens. Nous nous félicitons de la prolongation du cessez-le-feu unilatéral par les parties au conflit et espérons que celles-ci prendront les mesures qui s'imposent pour donner de l'élan à un processus politique inclusif mené par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Nous espérons que la réunion récente entre le Président Al-Bashir et le dirigeant du Mouvement de libération du Soudan-Deuxième révolution, Abu Al-Qasim, facilitera l'application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et contribuera à garantir le retour volontaire des déplacés et des réfugiés. Le Kazakhstan note avec satisfaction que la première phase de la restructuration de la MINUAD a été achevée dans les temps. Nous espérons que sa deuxième phase sera elle aussi mise en œuvre avec succès, conformément au calendrier établi.

Au vu de la nette amélioration des conditions de sécurité, nous devons désormais donner la priorité au mandat de consolidation de la paix de la MINUAD,

notamment l'appui au renforcement des capacités et aux mesures à effet rapide et de stabilisation de la communauté. Ces efforts doivent être axés sur l'application du cadre stratégique intégré de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Darfour (2017-2019), qui a défini les priorités s'agissant d'instaurer une paix durable au Darfour. Nous nous félicitons de la prochaine visite à Khartoum de l'Ambassadrice Wronecka, Présidente du Comité 1591. Nous espérons que cette visite contribuera plus avant à renforcer la coopération constructive entre l'ONU et le Gouvernement soudanais.

Pour conclure, nous appelons la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire au Gouvernement soudanais pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment en fournissant des services de base dans les zones isolées, en trouvant des solutions durables pour les déplacés et en faisant de la campagne de collecte d'armes un succès.

**M. Tanoh-Boutchoue** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Jeremiah Mamabolo, Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), pour la qualité de sa présentation sur la mise en œuvre du mandat de la MINUAD. Elle remercie également S. E. Mm<sup>e</sup> l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, pour sa présentation des activités dudit Comité.

Mon intervention s'articulera autour des points suivants : l'évolution de la situation sécuritaire, politique et humanitaire au Darfour et l'application du mandat de la MINUAD.

Concernant la situation sécuritaire, la Côte d'Ivoire salue les progrès enregistrés sur le plan de la sécurité et note avec satisfaction l'engagement du Gouvernement soudanais à œuvrer à la création d'un environnement stable et sécurisé en faveur des populations du Darfour. Elle se félicite de ce que la campagne de collecte d'armes initiée par le Gouvernement ait contribué à la réduction de la criminalité et des conflits intercommunautaires. Elle l'exhorte donc à poursuivre cette initiative en favorisant l'inclusivité et le respect des droits de l'homme et des engagements pris, en vue de garantir la stabilité dans le camp de déplacés de Kalma. La délégation ivoirienne salue la prorogation par le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles du cessez-le-feu qu'ils ont respectivement décidé et les invite à faire preuve de



plus de volonté afin de parvenir, par le dialogue, à un cessez-le-feu définitif.

Sur le plan politique, la Côte d'Ivoire s'inquiète de l'impasse à laquelle est confrontée la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle encourage les parties prenantes à une application intégrale des termes de cet accord, en vue de trouver une solution durable aux causes profondes du conflit, dans l'intérêt des populations soudanaises. Aussi, tout en saluant les initiatives prises par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan en vue de la reprise du dialogue national et de la mise en œuvre de l'accord de Doha pour la paix au Darfour, la Côte d'Ivoire appelle les groupes armés non signataires à prioriser les intérêts des populations darfouriennes et à se joindre à l'accord. De même, en raison de l'importance de la gestion des terres dans le conflit soudanais, la Côte d'Ivoire encourage le Gouvernement de ce pays à mettre en œuvre le plus rapidement possible la politique relative au droit à la restitution des terres afin d'apporter au plus vite une réponse à une des causes profondes de ce conflit.

S'agissant de la situation humanitaire, mon pays se félicite de l'amélioration de l'accès humanitaire dans le Darfour, y compris dans le Jebel Marra. Toutefois, il se préoccupe des nouveaux déplacements de personnes enregistrés sur la période considérée par le présent rapport (S/2018/154), ainsi que des risques élevés d'insécurité alimentaire. Ma délégation appelle donc la communauté internationale à apporter son appui aux populations dans le besoin, et exhorte les autorités soudanaises à continuer d'œuvrer à la création d'un environnement propice au retour des populations dans leurs régions d'origine. De même, la Côte d'Ivoire encourage la MINUAD à continuer d'apporter son assistance au renforcement des capacités des institutions judiciaires et à celles en charge des droits de l'homme, en vue d'une meilleure prise en compte des allégations de violation de ces droits.

S'agissant de la MINUAD, mon pays salue les efforts déployés par celle-ci en vue de la stabilisation du Darfour et félicite la MINUAD pour le démarrage dans les temps impartis de la deuxième phase de la reconfiguration, conformément à la résolution 2363 (2017). Sur ce point, la Côte d'Ivoire se réjouit de l'amélioration de la coopération entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD. La mise à disposition du site de Golo démontre la volonté du Gouvernement de l'accompagner dans ce processus

important pour l'instauration d'une paix durable au Darfour. La Côte d'Ivoire appelle donc les autorités soudanaises à poursuivre leurs efforts et à veiller au respect des termes de l'accord sur le statut des forces afin de permettre à la MINUAD d'exécuter son mandat sans entrave.

Pour conclure, mon pays félicite S. E. M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Joanna Wronecka pour le travail qu'elle accomplit en sa qualité de Présidente du Comité des sanctions concernant le Soudan. Il réaffirme son soutien à sa visite prochaine dans la région. Il félicite également le Gouvernement soudanais pour les efforts consentis et qui ont conduit à une amélioration de la situation sécuritaire et humanitaire au Darfour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens une fois à encourager encore tous les orateurs à limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie également votre prédécesseur, le Représentant permanent du Koweït, de sa direction compétente des travaux du Conseil en février.

J'espère que dans le temps qui m'est imparti, je serai en mesure de formuler mes observations sur le rapport du Secrétaire général (S/2018/154), sur les exposés de M. Jeremiah Mamabolo et de l'Ambassadrice Joanna Wronecka et sur les déclarations des autres membres du Conseil qui ont pris la parole ce matin. Je compte sur votre compréhension, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord m'adresser au Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), M. Jeremiah Mamabolo, pour le remercier de son exposé. Je lui sais gré d'avoir affirmé que la situation au Darfour se caractérise aujourd'hui par une absence générale de la guerre. Cela est dû en grande partie à l'adoption de la résolution 2363 (2017) en juin dernier, qui a permis de transformer la situation au Darfour et l'a fait entrer dans une phase de consolidation de la paix. Nous tous unissons nos efforts durant cette phase afin de mettre un terme aux tensions et de revenir à la situation d'avant 2003.

Le Darfour a connu une profonde transformation entre 2003 et 2018, et j'ai personnellement assisté et participé à toutes les étapes et à tous les processus menés durant cette période pour rechercher la paix, que ce soit au Tchad, à Abuja, à Doha, à Genève, à Addis-Abeba, à Bahir Dar ou ailleurs dans le monde. Je me félicite en même temps que je suis honoré de voir que nous récoltons maintenant les fruits des efforts que nous avons consentis pour parvenir à la paix. La paix est importante et fait partie des convictions du peuple soudanais et de ce qui le constitue depuis le début de son histoire.

Je remercie également les membres du Conseil de l'intérêt qu'ils portent au Darfour, ainsi que de leurs recommandations que nous ne manquerons pas de mettre en œuvre. Nous les remercions par ailleurs de leur compréhension en ce qui concerne le stade actuel du processus de paix au Darfour et dans d'autres parties du Soudan. Nous avons examiné le dernier rapport périodique du Secrétaire général sur l'exécution du mandat de la MINUAD au Darfour, qui est présenté tous les 60 jours. Nous continuons de penser que le fait de limiter la périodicité du rapport à 60 jours constitue un fardeau pour la MINUAD et le Secrétariat, à l'heure où le Darfour connaît une pleine stabilité et affiche des progrès importants dans tous les domaines, ce qui débouche sur des rapports qui se ressemblent beaucoup et ne contiennent rien de nouveau. Je voudrais ajouter que le fait que le présent rapport ne signale rien de nouveau, si ce n'est une légère hausse des infractions mineures et quelques incidents dans des postes de police, prouve que la situation au Darfour a bel et bien été transformée.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 2363 (2017), qui prévoit la restructuration de la MINUAD et son retrait progressif, nous affirmons que la situation au Darfour est entrée dans une nouvelle phase de consolidation de la paix, axée sur l'instauration de la stabilité, de la sécurité et de la paix dans tous les États du Darfour. Cela est conforme à ce que le Gouvernement soudanais demande depuis 2015, à savoir que nous devons nous adapter aux transformations considérables qui ont eu lieu au Darfour et ont changé la nature du conflit. En fait, il ne reste rien du conflit si ce n'est les deux questions des personnes déplacées et du développement, qui sont des questions importantes dans l'ensemble du monde en développement et qui sont directement liées au programme pour la paix. Il est temps maintenant que le Secrétariat modifie son approche et l'aligne sur la position du Conseil de sécurité.

Le peuple et le Gouvernement soudanais se trouvent désormais à l'aube d'une nouvelle phase de paix, de stabilité et d'efforts sérieux dans le cadre de laquelle ils œuvreront en faveur du développement au Darfour et dans tout le pays pour renforcer les bases de la coexistence pacifique et entamer la reconstruction et le relèvement de leur pays, et ce avec la participation de tous: État, population, collectivités et les citoyens à titre individuel. Le monde entier a vu la jeune Soudanaise, Imtithal Mahmoud, marcher pendant 30 jours d'El-Fasher à Khartoum, parcourant de longues distances, pour promouvoir une culture de la paix au sein du peuple soudanais. Nous espérons que cela incitera la communauté internationale à appuyer et à encourager le Gouvernement soudanais, alors qu'il va de l'avant avec le soutien de la population du Darfour pour consolider la paix.

La campagne de collecte d'armes auprès des citoyens constitue l'un de nos principaux projets, maintenant que les raisons qui ont conduit à l'acquisition de ces armes en 2003 n'existent plus. Des rapports indiquent que, comme prévu, cette campagne a été très efficace, malgré des ressources limitées. Nous sommes déterminés à la poursuivre. Comme nous l'avons affirmé auparavant, la collecte d'armes est essentielle si nous voulons instaurer la stabilité et la sécurité. Le Secrétaire général comme tous les autres ont pu voir l'incidence positive de cette campagne de collecte d'armes sur les conditions de sécurité au Darfour. C'est pourquoi le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour la mener à bien. À cet égard, nous soulignons l'importance de notre partenariat avec la MINUAD et des consultations en cours avec le Représentant spécial conjoint pour le Darfour. Nous le félicitons des efforts qu'il continue de déployer pour instaurer la paix au Darfour et en Afrique.

Nous attendons avec intérêt la conclusion de la deuxième phase de restructuration de la MINUAD, qui fermera certains de ses sites et réduira ses effectifs, conformément à la résolution 2363 (2017). Le Gouvernement soudanais souligne qu'il continuera de coopérer avec la Mission afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Nous affirmons également l'importance de cette coopération dans tous les domaines, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport dont nous sommes saisis et les rapports précédents, en particulier en ce qui concerne le déchargement des conteneurs, la délivrance des visas, l'octroi des permis de circulation et l'accès à la Mission et aux partenaires humanitaires, ainsi que la suite donnée à la demande faite par la MINUAD d'ouvrir une base opérationnelle

temporaire à Golo. Nous prions la MINUAD et le Département des opérations de maintien de la paix de bien vouloir reconsidérer la question de la construction d'une route entre Zalengei, Golo et Rokero, car elle serait d'une grande utilité pour les habitants de la région et permettrait de rétablir la fourniture de services.

Nous remercions de son exposé la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant la Soudan. Nous sommes également reconnaissants au Conseil de sécurité d'avoir réduit d'un, à savoir Abhai Jumar, le nombre des membres du Groupe d'experts. Nous nous associons à la déclaration faite par l'ancien Président du Comité des sanctions, à savoir que le régime de sanctions doit s'adapter à l'évolution positive de la situation au Darfour, conformément à la résolution 2363 (2017), et que cela n'est possible qu'en réduisant le nombre de membres du Groupe d'experts. Ce dernier doit achever ses travaux et lever les sanctions dès que possible. Nous sommes heureux d'informer le Conseil que le Gouvernement soudanais a donné son aval à la visite prochaine à Khartoum de la Présidente du Comité des sanctions, l'Ambassadrice Wronecka, en avril.

S'agissant de ce qu'ont dit certains membres du Conseil au sujet du le nombre de personnes déplacées, je signale que le représentant résident de l'ONU au Soudan, en coordination avec la Commission d'aide humanitaire,

a confirmé il y a six mois que le nombre de personnes déplacées ne dépassait pas 1,7 million. Nous espérons que ce nombre a continué de diminuer au cours des six mois qui se sont écoulés depuis cette annonce. Nous demandons que les données exactes soient confirmées, conformément aux informations publiées par les organes compétents de l'ONU.

Pour terminer, nous saluons les efforts énergiques déployés aux fins de la consolidation du processus de paix. Nous nous félicitons de nouveau de l'avènement d'une ère de paix et de développement, mettant ainsi fin définitivement au conflit. La délégation de mon pays remercie la MINUAD de l'action qu'elle a déployés dans divers domaines et des sacrifices consentis pas ses soldats de la paix au cours des dernières années. Nous remercions également les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et réitérons la volonté du Gouvernement soudanais de coopérer avec tous les partenaires régionaux et internationaux sur toutes les questions liées à la MINUAD afin de garantir son efficacité jusqu'au jour où la dernière de ses composantes quittera les territoires de mon pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 heures.*